

DEPARTEMENT  
DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE KERFOT

**Délibération N°2025-067**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 11/12/2025**

Date de convocation : 05/12/2025

Nombre de membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SAMSON-RAOUL Caroline, Maire.

Etaient présents : BOCHER Georges, CLECH Chantal, DAOULOUDET Sophie, GERARD Julie, LE GOFF Emilie, LE MEUR Yves, LE ROLLAND Marie-Aimée, OLLIVIER Patrick, PAUL Mickaël, SAMSON-RAOUL Caroline, THOMAS David.

Etaient représentés : VITEL Jean-Claude pouvoir à SAMSON-RAOUL Caroline.

Etaient absents : FAVEAUX Roseline, MEYER Frédéric.

Secrétaire de séance : LE MEUR Yves

Présents : 11

Représentés : 1

Votants : 12

**Salle d'animation communale - Tarifs d'occupation récurrentes au 01/01/2026**

Rapporteur : Mme Le Maire

Afin de développer l'offre concernant la salle d'animation communale, il est proposé d'ajouter un nouveau tarif concernant les occupations récurrentes, annuelles.

Afin de bénéficier de ce tarif, le demandeur devra posséder un numéro de SIRET et s'engager sur un minimum de trente locations par année civile.

<b>Tarifs</b>	
<b>Salle d'Animation Communale</b>	<b>tarif horaire</b>
Occupation	7,00 €
Ménage (après occupation)	25,00 €

Chaque demande sera formalisée par un contrat de location.

Occupation minimale par séance = une heure.

Facturation de la première heure puis par demi-heure.

Facturation transmise mensuellement.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration et des affaires économiques du 4 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de valider la proposition de Madame Le Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme.

Madame Le Maire,  
SAMSON – RAOUL Caroline.



Monsieur le secrétaire de séance,  
LE MEUR Yves.